Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260701-DL2606012-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 25 JUIN 2026

Convocation

Date : 19/06/2026
Affichée le :19/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 27
Pouvoirs : 2
Étaient absents excusés : 2
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2606012

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, HENO Gaëlle, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, BOSSON Alain, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, BIZET Carole, GAUVRY Jean-Marie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léa MAXIMIN.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BOIVENT donne pouvoir à Régine PASCO,
Henri DUROS donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD,

EDUCATION - JEUNESSE

Projet éducatif local

L'action des services municipaux liés à l'éducation et la jeunesse repose sur le projet éducatif local.
Il recense les orientations et grandes thématiques qui guident l'action municipale.
Ce document est également sollicité par les partenaires institutionnels lors de la constitution de dossiers (demandes de subventions, déclaration de séjours, projets...).
Le projet éducatif communal émane de la municipalité, piloté par les élus en charge de l'éducation et de la jeunesse.
Plusieurs projets éducatifs communaux ont guidé l'action municipale depuis 2015 : projet éducatif communal, projet éducatif spécifique à la réforme des rythmes scolaires, projets éducatifs de l'Entente intercommunale des ALSH.
Il est généralement révisé en début de mandat et tous les 3 à 5 ans pour s'adapter aux évolutions locales, aux réformes éducatives et aux nouveaux besoins des habitants.
La mise à jour repose sur une évaluation régulière des actions mises en place afin d'assurer leur efficacité et leur adéquation avec les attentes des familles et des enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***APPROUVE le Projet Éducatif Local annexé à la présente délibération ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 01 JUIL. 2026
- Envoi en préfecture le :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 01 JUIL. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355